

BULLETIN D'INSCRIPTION ET D'INFORMATIONS



A conserver par l'organisateur



Appellation de l'animation : ANIMATHLON

Date : MERCREDI 23 JUIN 2010

À remplir par le parent, tuteur légal de l'enfant :

Nom / Prénom : Date de naissance : Age :

Adresse :

Code postal / Ville :

Email : Tél :

Cocher la case correspondant au niveau de nage de votre enfant :

L'enfant fait parti de :

- | | | |
|--|--|------------------------------|
| <input type="radio"/> Est capable de nager 25 m avec la ceinture | <input type="radio"/> l'OMEPS | <input type="radio"/> Autres |
| <input type="radio"/> Est capable de nager 25 m sans la ceinture | <input type="radio"/> Clubs (natation, athlétisme) | |
| <input type="radio"/> Est capable de nager 50 m sans la ceinture | <input type="radio"/> l'Ecole de Natation | |

Autorisation parentale pour les mineurs

Je soussigné(e) tuteur légal de l'enfant ci-dessus dénommé, autorise sa participation à l'animation proposée ce jour. Je certifie avoir pris connaissance de la couverture assurance relative à cette animation, figurant au verso de ce bulletin d'inscription et d'informations.

Aide bénévole de la part d'un membre de la famille de l'enfant :

- Souhaite participer à l'organisation de l'Animathlon (aide au ravitaillement, sortie de l'eau, balisage ...)
- Ne souhaite pas participer à l'organisation de l'Animathlon

Date :

Signature :

✕

INFORMATIONS SUR L'ANIMATION



Appellation de l'animation : ANIMATHLON

Date : MERCREDI 23 JUIN 2010

A conserver par le participant

Heure de début : 8H30

Heure de fin : 13H00

Lieu de rendez vous : Stade Municipal d'athlétisme de Châtillon

Nature : Découverte d'une activité sportive **Durée :** 4h30

Distances :

	NATATION	ATHLETISME	
Poussins (Nés en 2000 à 2004)	50 m	Route : 200 m	Piste : 100 m
Pupilles (Nés en 1999/2000)	100 m	Route : 200 m	Piste : 200 m
Benjamins (Nés en 1997/1998)	150 m	Route : 200 m	Piste : 400 m
Minimes (Nés en 1995/1996)	200 m	Route : 200 m	Piste : 600 m

Pensez à apporter !!!

Pour les épreuves: baskets, maillot de bain, serviette, tenue de sport adaptée à la météo

Pour le repas du midi: pique-nique pour les enfants de l'OMEPS

A conserver par l'organisateur

A remplir par le parent, tuteur légal de l'enfant :

Autorisation de diffusion de photos et d'images via Internet et d'autres supports (affiches, articles...)

Monsieur/Madame..... détenteur de l'autorité parentale sur
..... (nom de l'enfant) autorise l'équipe du Stade Nautique, l'OMEPS
et la Ligue de Triathlon d'Ile de France à :

- la prise de la vue pendant la durée de l'Animathlon qui aura lieu le mercredi 23 juin 2010 de 8 H30 à 13 H
- l'utilisation des images fixes et/ou animées pour les supports de communication suivants : magazines municipaux et sites internet des communes de Châtillon et Malakoff, de la Ligue de Triathlon, du Stade Nautique et de l'OMEPS ; tableaux d'affichages et/ou postes de diffusion internes à l'OMEPS et au Stade Nautique

Toute autre extension d'utilisation sera soumise à mon accord écrit.

Cette autorisation est consentie gracieusement, sans limitation du nombre de reproductions et /ou représentations, pour une durée illimitée à compter de la date de signature de la présente autorisation.

Fait à le..... Signature :

RÉSUMÉ DES GARANTIES ACCORDÉES AUX PRATIQUANTS ANIMATION DE LA F.F.TRI
Contrat Gan Eurocourtage : n° 086.107.090 Mondial Assistance : n° 13 Q/120061

I. PRINCIPES :

Les contrats d'assurances souscrits par la F.F.TRI. pour le compte de ses pratiquants répondent aux obligations des articles L321-1 et suivants du code du sport. Les garanties collectives fédérales de base couvrent la responsabilité civile (RC), l'assistance et l'atteinte corporelle individuelle (IA).

II. LES ASSURANCES :

1. Responsabilité Civile :

Assurés : Les participants à un Animathlon, Rando-Triathlon, Triathlon Itinérant, dans le cadre de la pratique Animation sur les épreuves agréées par la F.F.TRI.

Nature des dommages	Montant des garanties	Franchise
Dommages corporels, matériels et immatériels	15 244 903 € par sinistre	Néant
Dont		
Dommages matériels et immatériels consécutifs	9 146 941 € par sinistre	Néant
Dommages immatériels non consécutifs	762 246 € par sinistre	1 524 € par sinistre
Dommages de pollution accidentelle	1 524 491 € par sinistre	Néant

Principales exclusions :
Pratique de sports dangereux, le vol, les risques soumis à assurance obligatoire, la maladie.

2. Défense pénale/ Recours

Nature des dommages	Montant des garanties	Franchise
Défense devant les juridictions civiles et commerciales ou administratives	Frais à la charge de l'assureur (sauf répartition proportionnelle entre l'assureur et l'assuré en cas de dépassement du montant de garantie des dommages correspondants).	Néant
Défense des intérêts civils devant les juridictions répressives		
Recours (préjudice supérieur à 152 €)	45 735 € par sinistre	Néant

3. Accidents corporels

Nature des dommages	Montant des garanties
Décès	8 000 € (- 16 ans) 16 000 € (+ 16 ans)
Invalidité permanente totale ou partielle	31 000 €
Frais médicaux, pharmaceutiques, chirurgicaux	100% du tarif de convention de la SS après intervention de la SS et autres mutuelles
Dépassement honoraires médicaux et chirurgicaux	Majoration de 50% de la valeur des lettres clé
Forfait hospitalier et technique	Prise en charge à 100%

En cas d'accident, vous devez procéder à sa déclaration en utilisant le formulaire à votre disposition sur le site Internet de la F.F.TRI. <http://www.fftri.com/spip.php?rubrique120> (ou auprès de l'organisateur) et ce dans un délai de 5 jours auprès de MARSH (Service SPORTS) à l'adresse suivante :

MARSH - Service SPORTS
Tour Ariane - La Défense 9
92088 PARIS La Défense cedex
Fax : 0 810 000 205

ASSISTANCE Votre Assisteur :
Mondial Assistance.
N° convention : 13Q/ 120061
N° d'appel : 01.49.93.80.75

Une lettre "accusant réception" vous sera adressée avec les références à rappeler lors de vos différentes correspondances.